



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

prise en charge de l'obésité

Question au Gouvernement n° 2464

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DE L'OBÉSITÉ

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Dumas.

Mme Frédérique Dumas. Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Madame la ministre, nous sommes vingt-huit députés de toutes les sensibilités politiques à avoir appelé votre attention sur les conséquences désastreuses du fait que l'assurance maladie ne prend pas intégralement en charge les frais de transport en ambulance bariatrique, c'est-à-dire adaptée à des personnes souffrant de formes graves d'obésité. Pour ces malades, le reste à charge peut atteindre entre 200 et 1 000 euros par déplacement.

Nos vingt-huit questions écrites sont toutes restées sans réponse ! Pour vous faire mieux prendre conscience de la situation, je vais me situer à échelle humaine.

Le 30 juillet 2015, M. Antoine Luffarelli a été victime d'un syndrome de détresse respiratoire aiguë. Lorsqu'il a quitté l'hôpital pour rentrer à son domicile, il parvenait à marcher avec une canne sur une distance de 10 mètres. Depuis, son état de santé s'est fortement détérioré : cirrhose du foie, hypertension artérielle pulmonaire sévère, bronchopneumopathie, maladie nosocomiale, pacemaker, vésicule biliaire multilithiasique, pétéchie et œdèmes, colostomie, éventration péristomiale, étirement grave des nerfs du plexus brachial droit, troubles visuels et dentaires, arthrose sévère des deux hanches et des deux genoux. Aujourd'hui, M. Luffarelli ne tient plus sur ses jambes ; il souffre d'une obésité morbide, c'est-à-dire de grade 3 ; il est devenu grabataire horizontal.

La raison de cette lente et inexorable dégradation qui le condamne, c'est l'absence de prise en charge intégrale des frais de transport, qui l'empêche de se déplacer et d'avoir accès aux soins.

Par ailleurs, le 1er décembre, le complément à l'allocation aux adultes handicapés a été supprimé. Il remédiait à l'absence de revenus des personnes que leur handicap mettait dans l'incapacité de travailler. Au lieu de pouvoir prétendre à un complément de ressources de 179,31 euros par mois, les nouveaux bénéficiaires de l'AAH ne toucheront plus que la majoration pour la vie autonome, soit 104,77 euros par mois. Cette perte de revenu de 75 euros n'est pas compensée par l'augmentation de l'AAH.

Madame la ministre, ma question est la suivante : que comptez-vous faire pour répondre à ces discriminations ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LT, SOC et GDR. – M. Pierre Vatin applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, *ministre des solidarités et de la santé*. Merci, madame la députée, de soulever la question de l'obésité morbide, pathologie qui fait malheureusement l'objet d'une certaine dispersion des ressources et des prises en charge. Alors que 8 millions de Français souffrent de surpoids et 500 000 d'obésité morbide, j'ai pris la décision de construire une politique publique consacrée à la prise en charge de l'obésité ; j'en ai lancé la feuille de route en octobre, devant les responsables des centres spécialisés.

La stratégie est la suivante : mieux lutter contre l'obésité, dès le plus jeune âge, par des mesures de prévention. Cela passe par la nutrition, le repérage ; le Nutri-Score se développe. Au-delà de ces mesures indispensables, nous avons décidé de mieux coordonner le parcours de soins des malades, de faire en sorte que la ville et l'hôpital se parlent, que les médecins à qui incombe la prise en charge de l'obésité à l'hôpital créent des réseaux, qu'un parcours global permette à ces patients d'accéder aux soins. Les difficultés dont vous faites état sont réelles dans notre pays. Nous devons construire une logique de parcours afin que chaque malade soit mieux accompagné ; nous devons sécuriser ces parcours.

La chirurgie de l'obésité est un sujet à part entière. J'ai demandé que tous les centres de chirurgie bariatrique fassent désormais l'objet d'une autorisation spécifique, garantissant une prise en charge de qualité. Les CSO, les centres spécialisés de l'obésité, verront leurs compétences élargies et deviendront les interlocuteurs privilégiés lors de cette prise en charge, laquelle comprendra évidemment les transports spécialisés que vous mentionnez.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Dumas](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (13^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2464

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [4 décembre 2019](#)